Légende

Zonage règlementaire:

Zone rouge (en zone urbaine ou zone non-urbaine):

- 🟥 R0 Zone à risque trés fort
- 🟪 R1 Zone à risque fort

Zone bleue:

- 🟦 B0 Zone à risque moyen ou modéré } en zone non-urbaine
- 🟦 B1 Zone à risque moyen } en zone urbaine
- 🟦 B2 Zone à risque modéré } en zone urbaine

Définition des côtes de référence:

Profil 155 (Z réf.542.40)

Profil 155 : n° du profil en travers

Z 542.40: Côte de référence en m.N.G.f.

Echelle : 1/2000

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

Commune de
SAINT - VINCENT

P.P.R.I.
Plan de prévention du risque inondation

3.2	Plan du zonage réglementaire (échelle:1/2000) et de définition des côtes de référence (Planche 2 - Secteur aval)

7 FEV 2006

René GAGNE

- FEV. 2006

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT
SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT
13, Rue des Moulins
B.P. 350
43012 LE PUY EN VELAY cedex
Tél. 04 .71.05.84.05